



FORMATION DROIT DE LA PRESSE

*Vendredi 2 octobre 2026
Ordre des Avocats du Barreau de Lyon
176 rue de Créqui, 69003 LYON*

LE RACISME N' EST PAS UNE LIBERTÉ



RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Syndicat des Avocat.es de France

34 rue Saint-Lazare, 75009 Paris – Tél : 01 42 82 01 26 – E-mail : saforg@orange.fr

www.lesaf.org



FORMATION DROIT DE LA PRESSE

LE RACISME N'EST PAS UNE LIBERTÉ

Dans la continuité du colloque racisme et discrimination sur le thème du droit contre la haine, le SAF propose une journée de formation en droit de la presse comme levier juridique déterminant de promotion de l'égalité.

La lutte contre les discriminations est en effet entrée dans une nouvelle phase.

Il ne s'agit plus seulement de réparer des atteintes individuelles, mais de faire face à des discours, des normes et des pratiques qui organisent la hiérarchisation des droits, la stigmatisation de certaines populations et la délégitimation de ceux qui les défendent.

Les discours de haine prospèrent, la "priorité nationale" s'installe comme un horizon politique revendiqué, et les avocats engagés — en particulier lorsqu'ils sont racisés, visibles ou minoritaires — deviennent eux-mêmes des cibles.

Le droit n'est pas neutre, et l'avocat n'est pas un technicien désincarné. Il est un acteur de l'État de droit, exposé, et parfois attaqué.

La liberté d'expression est un pilier fondamental de la démocratie, protégée par la Constitution et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme.

Elle ne trouve cependant toute sa puissance qu'à condition d'assurer la protection des groupes vulnérables.

Le droit de la presse est ainsi un véritable levier de responsabilité sociale.

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : Pouvoir identifier les infractions en droit de la presse et connaître les procédures et stratégies juridiques afin de gagner en compétences opérationnelles dans la promotion de l'égalité et la lutte contre le racisme.

Compétences visées : Amélioration des connaissances pratiques quant aux infractions discriminatoires en droit de la presse.

Public visé et prérequis : Toute personne intéressée par les questions de discrimination : magistrat.e.s, avocat.e.s, juristes associatifs, étudiant.e.s. Une maîtrise des techniques juridiques contentieuses est préférable.

Niveau d'enseignement : Niveau 2 : intermédiaire (approfondissement des connaissances et des pratiques)

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques impliquant les personnes participant à la journée de formation.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : À l'issue du colloque, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation : Questionnaire d'évaluation des acquis.

Formalisation à l'issue de la formation : Attestation de fin de formation

Modalités pédagogiques : Présentiel – visio uniquement disponible le matin

Méthode pédagogique : expositive

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Nous contacter par e-mail saforg@orange.fr ou par tél : 01 42 82 01 26 en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.



FORMATION DROIT DE LA PRESSE

LE RACISME N'EST PAS UNE LIBERTÉ

PROGRAMME

8H30/9H – ACCUEIL CAFÉ

9H/9H15 – OUVERTURE ET PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE

9H15/10H – CARACTÉRISATION DES INFRACTIONS DISCRIMINATOIRES

- Provocation à la haine, à la violence ou à la discrimination
- Injure publique
- Diffamation
- Choix de l'infraction

11H/12H – FONDAMENTAUX DE LA PROCÉDURE DE PRESSE

- Détermination des responsables
- Prescriptions
- Compétences matérielle et territoriale
- Introduction de la procédure
- Éviter les nullités de presse

12H/13H – PAUSE DÉJEUNER

NB : il est conseillé de prévoir un sandwich pour manger sur place

13H/15H – MISE EN PRATIQUE DE LA POURSUITE DES DÉLITS RACISTES – Sur proposition du cabinet Seattle Avocats

- **13H/13H30** – Présentation du scénario
- **13H30/15H** – Travaux en groupes

15H/16H – PROCÈS ET RETOUR CRITIQUE

16H/17H – CONCLUSION – Le droit de la presse en procès - projet de loi visant à renforcer l'effectivité des droits voisins des éditeurs et des agences de presse

INTERVENANTS :

- **Maître Emmanuel TORDJMAN**, Cabinet Seattle Avocats
- **Maître Joséphine SENNELIER**, Cabinet Seattle Avocats
- **Maître Pierre-Emmanuel MULLER**, Cabinet Spinosi
- **Maître Jérôme KARSENTI**, Cabinet Buchbinder Karsenti Lamy



FORMATION DROIT DE LA PRESSE

LE RACISME N'EST PAS UNE LIBERTÉ

L'organisation de la formation étant construite avec une mise en pratique l'après-midi, la disponibilité en visio ne sera possible que pour la matinée

INSCRIPTION

Inscription préalable en ligne, avant le mercredi 30 septembre 2026 www.lesaf.org

Tarifs :

- ☐ Avocat.e adhérent.e SAF : 80€ TTC
- ☐ Avocat.e non adhérent.e SAF et autre public : 120€ TTC
- ☐ Élève- avocat.e, étudiant.e, syndicalistes et associatifs : gratuit*
- ☐ Avocat.e adhérent.e SAF au Barreau de Lyon : gratuit*
- ☐ Visio sur la matinée avocat.e adhérent.e au SAF : 40 euros
- ☐ Visio sur la matinée avocat.e non adhérent.e au SAF : 60 euros

* la gratuité est valable pour les avocats à jour de leur cotisation

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : 6 heures ATTENTION !

Cette formation n'est pas prise en charge à titre individuel par le FIF-PL.

Participation en présence : Pour valider la formation, il vous sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi. Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation. Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

Participation en visio-conférence : Pour valider la formation, il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi et de nous retourner par email l'attestation sur l'honneur. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.

Le SAF est engagé contre les violences sexistes et sexuelles tant au sein de ses instances internes que lors de ses manifestations et formations. Si vous êtes témoin ou victime de violences sexistes et sexuelles, vous pouvez adresser un mail à signalement@lesaf.org